

SMP/AA

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2022

CM20220620-27

TRAVAUX

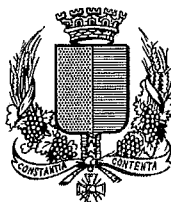
**Réalisation d'une piste et d'équipements d'athlétisme sur le site de Vongy -
Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché d'éclairage (lot 2).**

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des Sports, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la commande publique,
VU la délibération du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire
dans le domaine des marchés publics,

Par délibération du 15 février 2021, le Conseil Municipal a approuvé le programme de construction d'un bâtiment à usage de tribune, vestiaires et autres locaux à vocation sportive sur le site de Vongy et organisé un concours de maîtrise d'œuvre pour la partie bâtiment. Il a également établi le bilan prévisionnel global de l'opération (stade d'athlétisme + bâtiment) :

| | |
|---|-----------------------|
| Frais de maîtrise d'ouvrage dont : | 83 000,00 € |
| → Piste d'athlétisme : | 9 000,00 € |
| Frais d'huissier (constat des environnants) | 2 000,00 € |
| Frais du coordonnateur Sécurité Santé | 4 000,00 € |
| Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux) | 3 000,00 € |
| → Vestiaires et tribune : | 74 000,00 € |
| Diagnostics préalables | 15 000,00 € |
| Frais du coordonnateur Sécurité Santé | 12 000,00 € |
| Frais du contrôleur technique | 18 000,00 € |
| Primes des candidats non lauréats au concours de maître d'œuvre | 20 000,00 € |
| Autres frais de concours (dont le défraiement des membres du jury) | 4 000,00 € |
| Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux) | 5 000,00 € |
| Honoraires du maître d'œuvre pour les vestiaires et la tribune – Mission de base + EXE + OPC (estimés à 14 % du montant des travaux) | 322 000,00 € |
| Honoraires du maître d'œuvre pour la piste d'athlétisme (estimés à 6 % du montant des travaux) | 94 980,00 € |
| Travaux de construction des vestiaires, de la tribune & traitement des abords | 2 300 000,00 € |
| Travaux de construction de la piste d'athlétisme | 1 583 000,00 € |
| Mobilier | 50 000,00 € |
| Divers et imprévus (= 5 % du montant des travaux et des honoraires du maître d'œuvre) | 214 999,00 € |
| Total HT | 4 647 979,00 € |
| TVA 20 % | 929 595,80 € |
| Total TTC | 5 577 574,80 € |



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les sept et quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER (à partir de 19h10), Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 19h15), M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER (jusqu'à 19h10), Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 19h15), M. Marc-Antoine GRANDO, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

| NOMS DES MANDANTS | A | NOMS DES MANDATAIRES |
|--------------------------|---|---------------------------|
| Mme Nicole JAILLET | à | M. Jean-Marc BRECHOTTE |
| M. Jean-Pierre FAVRAT | à | M. Joël ANNE |
| M. Jean DORCIER | à | M. Christophe ARMINJON |
| Mme Brigitte MOULIN | à | Mme Isabelle PLACE-MARCOZ |
| Mme Carine DE LA IGLESIA | à | M. Gérard BASTIAN |
| Mme Katia BACON | à | M. Michel ELLENA |
| Mme Deborah VERDIER | à | M. Richard BAUD |
| Mme Catherine PERRIN | à | Mme Sylvie COVAC |
| M. Serge DELSANTE | à | M. Philippe LAHOTTE |
| Mme Laurence BOURGEOIS | à | Mme Karine BIRRAUX |
| M. Mickaël BEAUJARD | à | M. Patrick TISSUT |
| M. Marc-Antoine GRANDO | à | M. Thomas BARNET |
| M. Quentin DUVOCELLE | à | M. Franck DALIBARD |

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Par délibération du 19 juillet 2021, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la partie bâtiment avec le groupement composé des entreprises Atelier 419 (69003 Lyon), SARL Orlando MAPELLI (74200 Thonon-les-Bains), CENA Ingénierie (73000 Chambéry), Arborescence (69003 Lyon) pour un montant de 320 381,27 € HT (384 457,52 € TTC).

Puis, par délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2021, Monsieur le Maire a été autorisé à déposer la demande de permis d'aménager la piste d'athlétisme et ses équipements connexes et annexes (terrain de football, aire de lancer, tir à l'arc...).

Puis, par délibérations du 24 janvier 2022 et du 21 mars 2022, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de la piste d'athlétisme auprès des entreprises suivantes :

| Lots | Entreprises | Montants en € HT |
|--|---|------------------|
| Lot 1 : Terrassements, revêtements, terrains de sport, réseaux secs et humides, équipements sportifs | Groupement d'entreprises PARCS ET SPORTS (69680 CHASSIEU) / ART-DAN ILE-DE-FRANCE (78240 AIGREMONT) / ENTREPRISE MODERNE DE CONSTRUCTION (74500 EVIAN-LES-BAINS) | 1 781 875,55 € |
| Lot 2 : Eclairage | SPIE CITYNETWORKS (93287 SAINT-DENIS CEDEX) | 354 982,20 € |
| Lot 3 : Stand de tir à l'arc (structure couverte + local de rangement) | CHALET'S BALLY (74140 SCIEZ) | 75 855,00 € |
| Lot 4 : Clôture | ROGUET PAYSAGE (74380 BONNE) | 82 185,00 € |

Concernant le lot 2, il convient aujourd'hui de modifier la consistance des travaux en y ajoutant plusieurs prestations afin de prendre en compte les aléas du chantier.

En effet, dans le cadre du projet, le maître d'ouvrage a souhaité raccorder le futur arrosage du terrain sur le pompage existant, ce dernier étant en service et alimentant l'arrosage des anciens terrains de football du site. Lors de la réalisation des travaux, au moment de raccorder le nouvel arrosage sur le pompage existant, il s'est avéré que l'alimentation électrique de ce dernier ne fonctionnait plus. Parallèlement, le projet du stade sur ce site de Vongy nécessitant la création d'un branchement tarif jaune dédié, la Commune a souhaité, dans le cadre du rétablissement de l'alimentation électrique du pompage, raccorder ce dernier sur le tarif jaune créé.

Le détail des travaux supplémentaires et leur montants, figurent dans le projet d'avenant ci-joint. Ce faisant, ces modifications entraînent une augmentation du montant du marché de 14 409,62 € Hors Taxes (soit 17 291,54 € Toutes Taxes Comprises), aboutissant ainsi à un montant du marché de 369 391,82 € Hors Taxes. Cet avenant entraîne une augmentation du montant initial du lot de 4,06%.

De ce fait, le montant de l'opération s'établit désormais comme suit :

| | |
|---|-----------------------|
| Frais de maîtrise d'ouvrage dont : | 64 420,00 € |
| → <i>Piste d'athlétisme :</i> | 7 520,00 € |
| <i>frais d'huissier (constat des environnants)</i> | 2 000,00 € |
| <i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i> | 2 520,00 € |
| <i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i> | 3 000,00 € |
| → <i>Vestiaires et la tribune</i> | 56 900,00 € |
| <i>diagnostics préalables</i> | 15 000,00 € |
| <i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i> | 3 700,00 € |
| <i>Frais du contrôleur technique</i> | 9 200,00 € |
| <i>Primes des candidats non lauréats au concours de maître d'œuvre</i> | 20 000,00 € |
| <i>Autres frais de concours (dont le défraiement des membres du jury)</i> | 4 000,00 € |
| <i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i> | 5 000,00 € |
| Honoraires du maître d'œuvre pour les vestiaires et la tribune- Mission de base + EXE+OPC | 320 381,27 € |
| Honoraires du maître d'œuvre pour la piste d'athlétisme | 41 453,00 € |
| Travaux de construction des vestiaires et de la tribune & traitement des abords (montant estimé par me lauréat du concours) | 2 419 750,00 € |
| Travaux de construction de la piste d'athlétisme | 2 294 897,75 € |
| Mobilier | 50 000,00 € |
| Total HT (modifié) | 5 190 902,02 € |
| TVA 20% | 1 038 180,40 € |
| Total TTC (modifié) | 6 229 082,42 € |
| Incidences des prestations engagées sur l'enveloppe « Divers et imprévus » : | |
| Solde de l'enveloppe divers et imprévus (montant initial 214 999,00 €) | - 557 332,64 € |
| Montant dépensé dans cette enveloppe | 772 331,64 € |
| <i>moins-value pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la piste d'athlétisme (montant du marché et de son avenant n°1 : 41 453 € HT)</i> | - 53 527,00 € |
| <i>moins-value pour les frais du coordonnateur Sécurité Santé pour la piste d'athlétisme (montant du contrat 2 520 € HT)</i> | - 1 480,00 € |
| <i>moins-value pour les frais du coordonnateur Sécurité Santé pour les vestiaires et la tribune (montant du contrat 3 700 € HT)</i> | - 8 300,00 € |
| <i>moins-value pour les frais du contrôleur technique pour les vestiaires et la tribune (montant du contrat 9 200 € HT)</i> | - 8 800,00 € |
| <i>plus-value sur les travaux de construction des vestiaires et de la tribune & traitements des abords (estimation des travaux par le lauréat du concours 2 419 750 € HT)</i> | 119 750,00 € |
| <i>moins-value pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des vestiaires, de la tribune et le traitement des abords (montant du marché 320 370 € HT)</i> | - 1 618,73 € |
| <i>plus-value pour les travaux de construction de la piste d'athlétisme (montant des marchés : 2 294 897,75 € HT + avenant n°1 au lot 2 : 14 409,62 €)</i> | 726 307,37 € |

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 2 relatif à l'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.